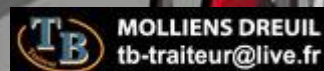


LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

SAMEDI 28
DIMANCHE 29
MAI 2016

EPREUVE CYCLISTE CYCLOSPORT EN 3 ETAPES

1ère Cat. - 2ème Cat. - 3ème Cat & G.S.



1ère étape

DREUIL-LÈS-AMIENS

2ème étape C.L.M.

BOVELLES

3ème étape

SALOUËL

www.ccsalouel.com

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016

I – PROGRAMME

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organise le **28 & 29 Mai 2016** « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE** ». Epreuve Cycliste CycloSPORT en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. & G.S. (épreuve ouverte aux féminines Seniors) avec le concours des communes de **DREUIL LES AMIENS, BOVELLES et SALOUEL**

SAMEDI 28 MAI :

- **Matin :** Remise des dossards à la permanence à partir de **7h30**, **Stand ACCUEIL** rue de Saveuse à **DREUIL LES AMIENS**
 - **1^{ère} Etape en circuit : DREUIL LES AMIENS (Départ rue de Saveuse) – SAVEUSE – FERRIERES – AILLY SUR SOMME - DREUIL LES AMIENS**
- | | | |
|--|----------------|---------------------------------------|
| Epreuve 3 ^{ème} Cat. & GS | Départ : 9h00 | Distance : 4 tours x 16 km soit 64 km |
| Epreuve 1 ^{ère} & 2 ^{ème} Cat. | Départ : 11h00 | Distance : 5 tours x 16 km soit 80 km |

Remise des Maillots des différents vainqueurs après l'arrivée au podium

- **Après Midi :**

- **2^{ème} Etape Contre la montre : BOVELLES (Départ Chemin de Seux) – PISSY – SEUX – BOVELLES**

1^{er} départ à **15h00** Distance 6 km

Départ toutes les minutes : GS – 3^{ème} Cat. – 2^{ème} Cat. – 1^{ère} Cat. (suivant le tirage au sort effectué avant l'épreuve).

Remise des Maillots Dimanche matin au podium à 8h30 > 3^{ème} & G.S. et 10H30 > 1^{ère} & 2^{ème}

DIMANCHE 29 MAI :

- **Matin :**

- **3^{ème} étape en circuit : SALOUEL (Départ Avenue du Golf) – VERS SUR SELLE – SALEUX – SALOUEL**

Epreuve 3 ^{ème} Cat. & GS	Départ : 9h00	Distance : 5 tours x 12 km soit 60 km
Epreuve 1 ^{ère} Cat. & 2 ^{ème} Cat.	Départ : 11h00	Distance : 7 tours x 12 km soit 84 km

II - REGLEMENT

Le règlement national cycloSPORT UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

III - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cette épreuve est ouverte à toutes les **associations cycloSPORTIVES UFOLEP**. Chaque club pourra engager un ou plusieurs coureurs cycloSPORTifs. Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

Ceux-ci devront posséder un carton de 1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. ou GS.

IV - ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à **25 Euros** par participant pour l'ensemble de l'épreuve. Chaque club devra envoyer au plus tard ses engagements pour le **18 Mai 2016 (dans la limite des places disponibles)**

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés sera limité à **200** au total et un peloton ne pourra avoir plus de **120 participants**. « **Ordre d'arrivée du courrier** »

à l'adresse suivante : **CC SALOUEL - Monsieur Dimitri PORET**
4, rue Claude Chappé 80700 PARVILLERS LE QUESNOY

Email : lesdeuxjoursdamiensmetropole@orange.fr

Si pour des raisons particulières, des changements intervenaient dans la liste des engagés d'un club, ce dernier voudra bien le faire savoir par mail **avant le 22mai** (après cette date, plus de changement de nom).

Une annulation d'engagement ne fera l'objet d'aucun remboursement

Le fait d'être engagé implique que le cycloSPORTif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016

V - REMISE DES DOSSARDS

Une enveloppe avec des infos, plans et les dossards des participants (par Bulletin d'engagement reçu) sera remis au responsable du club en échange des licences 2016 et des cartes cyclosporives dûment homologuées.

Les licences et les cartes seront conservées et restituées après l'épreuve en échange des dossards.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, aucune possibilité de départ pour l'étape suivante (restitution de la licence et cartes cyclosporive).

Nous vous rappelons que vous devez vous munir d'épingles pour fixer le ou les dossards.

Le port du casque pour tous les cyclosporifs est obligatoire sur toutes les étapes ainsi qu'à l'entraînement avant chaque épreuve.

VI – DEPANNAGE

Chaque équipe à partir de 5 coureurs en 1^{ère} & 2^{ème} Cat. et chaque équipe à partir de 5 coureurs en 3^{ème} Cat. & GS pourra prévoir à sa demande un véhicule de dépannage pour crevaillon pour la 1^{ère} et la 3^{ème} étape en sachant qu'en cas d'accident causé par votre véhicule, vous restez seul responsable en cas de préjudices causés par vous-même et l'organisation ne saurait voir en aucun cas sa responsabilité engagée

Dans un souci de sécurité et de l'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane technique, que les véhicules de tourisme à l'exception de ceux de type « 4x4 » ou assimilés, un seul véhicule par équipe à chaque peloton.

Pour la 1^{ère} étape, les véhicules seront placés dans l'ordre d'arrivée des engagements, ceux arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort. Le numéro d'ordre est remis avec le dossier d'accueil au directeur sportif. Pour la 3^{ème} étape, le numéro d'ordre des directeurs sportifs est déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe par peloton après la 2^{ème} étape.

Au départ de la 1^{ère} & 3^{ème} étape, pour éviter des complications de circulation, les voitures des directeurs sportifs devront occuper leur emplacement 10 mn avant l'heure de départ.

Le changement de matériel (roues, vélo complet) est autorisé entre coéquipiers.

Pour des raisons de sécurité, tout changement de matériel devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, Un véhicule neutre de dépannage N°1 sera devant le peloton pour couvrir éventuellement les échappées et un véhicule neutre N°2 sera derrière les directeurs sportifs pour les coureurs ne possédant pas de véhicules

Attention pour les coureurs sans véhicules de directeur sportifs, prévoir vos roues de dépannage

Les directeurs sportifs qui désirent suivre celle-ci devront être équipés d'une CB

VII - ETAPE

Pour chaque étape, les cyclosporifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera impérativement fermé 15 mn avant le départ de l'étape

Au départ de la 1^{ère} étape, les concurrents seront appelés par équipe entière, les équipes étant classés dans l'ordre d'arrivée des engagements.

L'appel commencera 15 mn avant le départ de l'étape.

En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas les coureurs du peloton, il sera procédé à un tirage au sort.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016

VIII - CLASSEMENTS

Classements généraux individuels

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte de Ferrières » au km 7

- Peloton 1^{ère} & 2^{ème} catégorie et Peloton 3^{ème} catégorie & GS : les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3^{ème} étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte de Vers sur Selle » au km 4

- Peloton 1^{ère} & 2^{ème} catégorie et Peloton 3^{ème} catégorie & GS : les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

Classement par Equipe sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final

- Peloton 1^{ère} & 2^{ème} catégorie
- Peloton 3^{ème} catégorie & GS

Classement par point sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape & 3^{ème} étape : PTS à chaque passage sur la ligne d'arrivée

- Peloton 1^{ère} & 2^{ème} catégorie et Peloton 3^{ème} catégorie & GS: les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

IX – REMISE DES RECOMPENSES & MAILLOTS

Elles seront attribuées à l'issue de chaque étape (sauf le C.L.M.).

Les coureurs concernés devront se présenter en tenue cycliste (cuissard & maillot) au protocole (Podium) pour la remise des maillots distinctifs

Les récompenses des classements généraux (coupes , Maillots et Gerbes) seront remises le Dimanche 29 Mai 2016 à 15h00.

Pot de l'amitié offert par le Comité des fêtes de Salouel après les récompenses

LES MAILLOTS DE LEADER à chaque étape & classement général

Ces maillots devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de classement général individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot Bleu Ciel. Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui revêtira

* **Maillot Bleu Ciel "Intersport Noyon"** : Catégorie 1.

* **Maillot Rouge "Filiflor Aumale"** : Catégorie 2.

* **Maillot Bleu "Crédit Mutuel Amiens"** : Catégorie 3.

* **Maillot Orange "Les Trois Communes (Dreuil/Bouvelles/Salouel)"** : Catégorie G.S.

* **Maillot Fushia "Real Portage Amiens"** : 1^{ère} Féminine Catégorie GS.

* **Maillot Rose "Real Conseil Amiens"** : 1^{ère} Féminine Catégorie 3^{ème}

* **Maillot à Pois "Amiens métropole"** : Meilleur grimpeur Catégorie 1 & 2 et Catégorie 3 & GS

* **Maillot Vert "Comité des fêtes de Salouël"** : Classement par Points Catégorie 1 & 2 et Catégorie 3 & GS

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016

X – DIRECTEURS SPORTIFS

Une réunion d'information avec les directeurs sportifs aura lieu avant le départ de la 1^{ère} étape et de la 3^{ème} étape.

Les lieux et heures seront indiqués par le speaker avant les épreuves

Le véhicule de directeur sportif doit impérativement rester à son emplacement dans la caravane technique. **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée**

XI SECURITE

Pour les concurrents attardés (même si les signaleurs sont encore en poste) il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée et surtout de respecter le code de la route

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Pour éviter de mettre en péril la sécurité des personnes qui encadrent l'épreuve et celle des spectateurs, il est rappelé aux directeurs sportifs qu'ils ne sont pas habilités à distribuer des publicités, gadgets, friandises etc...

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité de course. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté par tous

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cycloportifs.

Sont seulement tolérer sur les deux étapes en Circuit

- Véhicules club à partir de 5 coureurs dans chaque peloton (changement de roues)
- Véhicules & Motos organisation
- Véhicules neutres (changement de roues)
-

Le Comité d'Organisation peut annuler une épreuve suivant la décision préfectorale ou des services compétents (sans possibilité de remboursement d'inscription) et il est chargé de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs qui ne le respecteraient pas.

XII- DROITS A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016** » le plus larges possibles, chaque coureur autorise l'organisateur et ses ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir pour toute communication au public.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2016

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Le présent bulletin doit être renvoyé à : **CC SALOUEL**
Mr Dimitri PORET
4, rue Claude Chappé
80700 PARVILLERS LE QUESNOY



CLUB

Adresse :

Tél. : **06**//...../...../..... E Mail : @

Nom	Prénom	Cat. Valeur 1-2-3- G.S. (indiqué éventuellement Fém. avec la Cat.)	Date de Naissance	N° de Licence

Nombre d'engagements : X 25€	€
Total	€

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nom	Prénom	Fonction	N° Licence	Téléphone

VOITURE SUIVEUSE (minimum 5 coureurs par peloton)

MARQUE	N° IMMATRICULATION

AUCUN ENGAGEMENT PAR TELEPHONE ET SUR PLACE

Les engagements devront être transmis uniquement par courrier avec le règlement sur ce formulaire avant le 18 mai 2016 (Les chèques sont à l'ordre du **CC SALOUEL**)